

gouvernement canadien protège ses secrets et ceux que ses alliés lui confient, et vu aussi les preuves que l'on a constamment, ici et ailleurs, que la nécessité de cette protection non seulement demeure mais continue de grandir, je me réjouis de cette occasion de contribuer à faire mieux comprendre à la population du pays l'enjeu de ce secteur capital, encore que souvent méconnu, de l'activité humaine.

Inutile de rappeler à la Chambre le danger qu'il y aurait à permettre que tombent entre des mains hostiles des renseignements sur notre défense, sur celle de l'Alliance occidentale ou sur d'autres questions capitales pour notre sécurité. Je ne crois pas devoir rappeler ici ce qui est arrivé il y a plusieurs années, lorsque certains secrets avaient été divulgués ici et à l'étranger. Nous savons qu'au cours des années, des tentatives d'espionnage d'une efficacité indéniable ont été faites dans notre pays, aux États-Unis, au Royaume-Uni, ailleurs dans les pays démocratiques de l'Ouest, et même partout dans le monde.

Tous les pays de l'Ouest savent qu'outre les agents professionnels, un groupement très efficace pour l'obtention et la communication de renseignements secrets et capitaux est ouvertement ou clandestinement sympathique à l'idéologie communiste. Dans leur esprit, ces gens ont une autre layauté, qu'ils croient peut-être bien supérieure. Quoi qu'il en soit, ils jouent un rôle de premier plan dans l'obtention de renseignements que d'autres veulent à des fins hostiles à nos objectifs.

Si les réseaux d'espionnage savent avoir recours à ces alliés ou à ces sympathisants, c'est en exploitant la faiblesse humaine, faiblesse du corps ou de l'esprit, qu'ils exercent une action des plus efficaces. On a assisté ces dernières années à une concentration d'efforts épouvantable pour abuser de la faiblesse humaine, efforts mis en œuvre par des services secrets hostiles. Toute faiblesse susceptible d'être exploitée, cupidité, concupiscence, malhonnêteté ou encore sottise, fait l'objet d'une étude approfondie et est parfois soigneusement entretenue. Avec le temps, après avoir compilé patiemment des témoignages compromettants, ou tout simplement laissé entendre qu'un parent pourrait avoir maille à partir avec la police, un agent du service secret est en mesure d'exercer des pressions qui deviennent facilement intolérables, à moins que l'intéressé accepte de collaborer. Et s'il n'accepte pas, on fait en sorte que les employeurs ou les parents et les amis soient mis au courant, sous le couvert de l'anonymat, de renseignements, véridiques ou forgés de toute pièce, parfois les deux, et c'est

[L'hon. M. Chevrier.]

ainsi que souvent une carrière pleine de promesses se trouve anéantie, sans parler des répercussions sur l'individu en cause.

Si quelqu'un en doute, laissez-moi vous dire que de telles mésaventures sont arrivées à des Canadiens, comme nous le savons tous, et la chose se produira encore à nouveau. Pour des motifs évidents, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question, mais je voudrais faire clairement comprendre que, pour des raisons comme celles que j'ai données, les mesures défensives de sécurité qui ont été mises au point depuis un certain nombre d'années sont destinées non seulement à protéger nos secrets mais aussi ceux qui y ont accès et qui deviennent par le fait même les cibles éventuelles des attentats impitoyables dont j'ai parlé.

Je voudrais maintenant aborder la question des enquêtes sur la sécurité qui ont été mises au point afin de prévenir l'espionnage et qui diffèrent de celles qui sont destinées à prévenir et à réprimer l'activité subversive en général. Je le fais à contrecœur, car l'efficacité de ces mesures est ordinairement atténuée lorsque des renseignements sont divulgués. Je me rends pleinement compte par ailleurs qu'il est très vexant, tant pour les députés que pour le grand public cherchant à s'assurer à bon droit que leurs concitoyens sont traités équitablement, de se buter à un silence officiel sur un sujet d'une si haute importance. Il y aura toujours dans ce domaine des questions qui ne pourront être débattues pleinement en public, si nous voulons que nos mesures défensives soient le moins efficacement. Je suis certain que tous les députés souscriront en principe à cette assertion. D'autre part, l'efficacité de ces dispositions ne dépend pas seulement des mesures ou des personnes qui les exécutent. Elle dépend aussi de la compréhension et de la collaboration de tous les Canadiens pour qui, en dernière analyse, ces mesures ont été établies.

De bien des façons, le secret qui entoure les mesures de sécurité en matière de défense a dissimulé le fait tout simple que ces mesures font essentiellement partie d'une bonne administration du personnel. Comme le premier ministre l'a signalé tantôt, notre programme de sécurité a un but préventif et non répressif. Lorsque le gouvernement essaie de savoir s'il peut confier ses secrets à un employé, il ne le juge pas coupable de quelque chose, non plus qu'il ne se mêle des droits d'une personne en tant qu'être humain. Personne n'a le droit, et j'insiste là-dessus, d'avoir accès à des renseignements secrets, pas plus qu'il n'a le droit d'être le secrétaire de confiance de quelqu'un. L'employeur a le droit et, à vrai dire, le devoir,